

Mémoire
de la Municipalité de
Notre-Dame-des-sept-Douleurs

Dans le cadre des audiences du BAPE

Sur le projet
Sky Power - Terrawinds Ressources

14 juin 2006

Quel projet ?

Les procédés employés par Terrawinds-Skypower, avec ses modifications constantes de projet d'implantation et son refus d'endosser le règlement de contrôle intérimaire, nous rendent perplexes. Nous sommes aussi perplexes de savoir qu'une sur densification en zone très sensible a été préférée à l'implantation dans des zones à fort potentiel éolien moins fragiles. Ce projet s'est amorcé sur une série de malentendus entre la compagnie et le milieu dans lequel elle veut s'implanter. Ces malentendus nous laissent croire à un total manque de sensibilité à la préservation d'environnements exceptionnels et de la faune qui les habite. Ce rendez-vous manqué entre un projet de développement d'énergie verte et une région qui lui était à priori très sympathique est déplorable.

Notre intérêt

Notre-Dame-des-sept-Douleurs est la seule municipalité insulaire du Bas Saint-Laurent. La conservation et la gestion de l'évolution du paysage est un enjeu primordial pour nous. En effet, les mesures réglementaires appliquées depuis près de quinze ans ont donné une impulsion à la villégiature et au tourisme comme moteur de l'économie locale. Ils se sont substitués à l'agriculture et la pêche, ils attirent une population saisonnière importante et jouent un rôle structurant pour l'industrie de toute la M.R.C.

Nous avons travaillé à maintenir les caractéristiques intrinsèques du milieu insulaire, parmi celles-ci le maintien des perspectives sur la côte sud est un des axes d'intérêt des plus spectaculaires et reconnus par la MRC. En effet, historiquement, les rigueurs du climat au nord de l'Île ont forcé l'essentiel des habitations à s'installer du côté sud, face à la côte de Cacouna et de l'Isle Verte. Leur implantation est généralement à la même altitude que la terrasse marine située au sud de la 132, ce qui donne une impression de surplomb. Nous avons un panorama qui va de Trois Pistoles à la montagne de Cacouna. Vis-à-vis du centre de l'Île, le chenal est très étroit. Nous sommes en fait beaucoup plus proche qu'il n'y paraît de la terre ferme. La crête rocheuse qui s'élève le long de la côte sur la terre ferme ne fait guère plus de quelques dizaines de mètres à la Rivière-aux-Vases, elle ne cache pas les différents plateaux qui s'élèvent au sud du village de l'Isle-Verte. C'est donc dire que la présence d'éoliennes de 120 mètres de haut dans les lieux projetés par le projet Sky Power aurait un impact visuel considérable, probablement négatif. La verticalité de ces tours écraserait littéralement les

composantes naturelles et anthropiques du paysage et déstructurerait la composition d'ensemble créée par plus de deux siècles d'occupation.

Les lacunes du projet Terrawinds Resources

L'étude d'impact sur laquelle s'appuie le projet n'a pas su appliquer une méthode satisfaisante d'évaluation de la valeur des paysages, ni prendre en considération le rôle du paysage dans la dynamique touristique. Il ne s'agit pas de rejeter du revers de la main le développement éolien, à l'inverse il est inexcusable de voir comme argument que les parcs éoliens peuvent jouer le rôle d'attraction touristique de substitut dans un paysage littoral aussi bien conservé que le nôtre (Cacouna, l'Isle-Verte et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs). Proposer ensuite de réduire l'impact visuel du projet le long des corridors routiers par la plantation d'arbres alors que les perspectives sur le paysage côtier font la qualité de ce territoire relève au mieux de la mauvaise foi.

Nous constatons de plus que la notion de respect du paysage devrait tenir compte de la dimension dynamique de l'environnement, c'est-à-dire sa capacité exceptionnelle de supporter une activité faunique variée à travers le cycle des saisons et des migrations. Les éoliennes ne doivent pas entraver le rôle de carrefour et de corridor des migrations. À ce titre la réserve de faune de la Baie de l'Isle-Verte nous semble devoir faire l'objet d'une aire de protection importante afin que son rôle soit conforté de part et d'autre du bras de mer.

Les menaces liées à l'implantation de parc éolien :

- Le projet comporte des risques techniques que nous ne pouvons mesurer (par exemple les interférences sur la transmission radio, sur la connexion téléphonique et bientôt Internet par micro-ondes).
- Les séances d'information ont mis en évidence un danger évident de dégradation du réseau de voirie régionale. Ces coûts directs ne seront pas récupérés par le projet, pourtant ils peuvent se chiffrer en millions de dollars.
- Nous avons noté aussi un danger d'altération du tissu social. Dans sa façon de mettre sous pression des individus qui ne peuvent pas négocier à armes égales les conventions, la compagnie a induit un processus diviseur. Si c'est pas chez vous, ce sera le voisin qui touchera la redevance et tu auras de toute façon l'éolienne dans ton paysage immédiat

avec ses inconvénients.

Pour Notre-Dame-des-sept-Douleurs

- L'implantation d'éléments hors proportions apportera une dégradation du paysage naturel. La hauteur des éoliennes sera amplifiée par notre vue en surplomb et par l'absence d'arrière-plan. Toute implantation au nord du corridor de la 20 nous apparaît inacceptable d'autant plus que d'autres zones à fort potentiel éolien se trouvent hors de ce corridor.
- L'effacement des caractéristiques spécifiques d'un paysage exceptionnel reconnu au profit d'éléments industriels entraînera une déstructuration du paysage naturel.
- Le mouvement des grandes éoliennes perturbera le paysage et entraînera la focalisation du regard sur ces structures plutôt que sur l'environnement.
- L'appauvrissement de la dynamique des cycles saisonniers migratoires (des rapaces et de la sauvagine) dans le paysage sera une perte importante en termes de biodiversité et de tourisme.
- Le produit écotouristique joue un rôle central dans la définition du Bas Saint-Laurent comme destination touristique. La perte de qualité du produit touristique entraînera une diminution de revenus pour cette industrie.
- La perte de qualité du paysage entraînera inévitablement une perte de valeur foncière.
- Interpellé par le RCI et par la densité des implantations sur le territoire, le promoteur n'a d'autre explication que le fait que sa zone de vent étudiée est trop petite et qu'il n'a pas le temps de la changer... Son manque de planification et de contact avec la population vont faire que **la population va donc changer de zonage contre sa volonté et habiter, à cause de la densité des éoliennes, un parc éolien.**

Conclusion :

Si le projet devait s'implanter dans la plaine littorale, dans cet environnement exceptionnel où circulent plus d'un million de touristes par année, il ferait la démonstration d'un manque de maturité d'une absence de réflexion et de l'incompréhension du concept de développement durable.

Peu importe où seront localisées les éoliennes, la topographie fait qu'elles seront sans doute toutes visibles depuis notre île. Notre population est prête à accepter une certaine détérioration du paysage si elle est minimisée et adéquatement indemnisée.

L'implantation, dont nous sommes incapables pour le moment d'avoir une idée finale, ne doit pas être située à proximité de la plaine côtière, ceci afin de préserver de part et d'autre du chenal sud l'intégrité d'un paysage côtier remarquable. Idéalement les parcs d'éoliennes devraient s'implanter sur les plateaux des contreforts des Appalaches au sud de la M.R.C, avec une densité moindre que prévue actuellement par respect des gens qui y habitent. Les vents y sont aussi favorables. Alors l'impact serait moins destructeur et les nuisances pour les

populations plus limitées, même si ces grandes structures industrielles seraient toujours visibles à partir de l'Île Verte.

En un mot, nous sommes à la recherche d'un promoteur éolien crédible et sérieux qui peut s'adapter au territoire habité et aux zones fauniques reconnus sensibles.